

## Échos

## CONFÉRENCE/DÉBAT

## Fiscalité de l'innovation et de la recherche-développement

La conférence-débat organisée le 30 novembre dernier à la Technocité de BAYONNE conjointement par l'ESTIA (Ecole Supérieure des Technologies Avancées, département Estia-Entreprendre), le Cabinet d'expertise-comptable EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest, représenté par M. David Brettes, Associé, et la société d'Avocats LAWREA, représentée par Maître Laurence Brettes (ANGLET) et Maître Richard Juan (LYON), Associés, a rencontré un vif succès.

Plus de 80 personnes se sont retrouvées dans l'amphithéâtre de la Technocité pour échanger sur le thème de la sécurisation de la mise en œuvre par les entreprises des dispositifs fiscaux de financement de la R&D et de l'Innovation que sont le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), le Crédit d'Impôt Innovation (CII) et la Jeune Entreprise Innovante (JEI).

A l'invitation des organisateurs, l'administration fiscale (représentée par M<sup>me</sup> Ladeveze, S.I.E. Biarritz), la D.R.R.T Nouvelle-Aquitaine (représentée par M. Thévenin) et la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine (représentée par M. Busson) ont présenté de manière détaillée leurs attentes en matière de documentation par les entreprises de leur utilisation des dispositifs CIR et CII, s'agissant tant de l'éligibilité scientifique et technique des projets ou travaux de recherche-développement et/ou d'innovation menés, que de la valorisation des dépenses rattachées à ces travaux ou projets et retenues par les entreprises dans l'assiette de calcul de leurs crédits d'impôt. Il a, notamment, été rappelé par ces intervenants qu'en principe, cette documentation

devait être présentée par projet de R&D / d'innovation, et qu'au titre de chaque projet mené, une entreprise pouvait bénéficier du CIR ou du CII, voire des deux, selon les phases d'avancement du projet. Les Cabinets EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest et ZABALA Innovation Consulting (représenté par M<sup>me</sup> Delphine Aubert, responsable projets) et la société d'Avocats LAWREA ont pour leur part insisté sur les « bonnes pratiques » à mettre en œuvre par les entreprises, quelle que soit leur taille, concernant, notamment, la documentation scientifique ou financière venant à l'appui des crédits d'impôt ainsi réclamés, l'objectif recherché étant la sécurisation de l'entreprise. L'importance du rôle de l'expert-comptable, souvent à la croisée des chemins entre l'entrepreneur, ses conseils et les administrations précitées, dans la détection des problématiques et dans l'orientation de l'entrepreneur au titre de cette mise en œuvre, a également été soulignée.

Maître Richard Juan, par ailleurs animateur de la conférence, a également procédé à une présentation du statut JEI, avant de se livrer à un exposé rapide du contrôle de l'utilisation de ces dispositifs par les différentes administrations concernées, pour terminer sur la nécessaire gestion « en amont » par l'entreprise du contrôle fiscal.

En conclusion, les intervenants ont répondu à différentes questions posées par les participants. Un cocktail déjeunatoire servi à l'issue de la conférence a permis de poursuivre les échanges avec les différents intervenants. ■

## LACQ

## Inauguration de SCE France

A l'inauguration de SCE France, Alain Rousset, Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Bernard Uthurry, vice-président délégué au développement économique, et Eric Martel, Président directeur général d'Hydro-Québec, ont inauguré le 6 décembre 2017 à LACQ, SCE France, filiale d'Hydro-Québec. A cette occasion, le laboratoire commun SCE France-Arkema était présenté.

Depuis 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine affiche une ambition forte, celle de se positionner au meilleur niveau mondial de façon pérenne dans le domaine du stockage d'énergie, sur les marchés de la mobilité électrique et du stockage stationnaire pour l'intégration des énergies renouvelables.

Le basculement vers une électrification massive des véhicules est annoncé pour 2025 et va générer un marché européen des batteries conséquent (supérieur à 2 millions de packs par an dès 2025). Si les fabricants asiatiques dominent aujourd'hui le marché des cellules lithium-ion, ce n'est pas une fatalité. La Nouvelle-Aquitaine porte des acteurs capables de cristalliser une dynamique industrielle européenne de production de batteries compétitive.

L'ambition régionale s'appuie sur la volonté exprimée par Hydro-Québec (HQ) dans la convention-cadre signée avec la Région en juillet 2014, de s'implanter en Nouvelle-Aquitaine pour en faire la base mondiale de développement des technologies de batteries à base de phosphate de fer lithié, technologies ayant une plus-value certaine en matière de sécurité et des perspectives encourageantes sur le renforcement des densités d'énergie et de puissance des cellules de batteries. Premier laboratoire d'HQ à l'étranger, créé en novembre 2014 et installé à Chemstart'Up à LACQ, SCE France (filiale à 100 %



© Olivier Panier des Touches - Région Nouvelle Aquitaine

d'Hydro-Québec - 7 personnes) a pour mission de réaliser du transfert technologique réussi vers des industriels pour la fabrication de cellules et de poursuivre la recherche dans le domaine des nouveaux matériaux de batteries, sous la direction de son président, Karim Zaghbi, chercheur de renommée internationale, et de sa directrice Sabrina Paillet. Les axes de recherche visent à préserver la sécurité, à réduire les temps de charge, à augmenter la durée de vie et à s'affranchir des métaux rares.

La Région Nouvelle Aquitaine a soutenu ses recherches à hauteur de **3,1 millions d'euros**.

Depuis sa création, SCE France a développé des partenariats avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le CEA et le leader de la chimie Arkema, et a mis en place dès 2015 avec Arkema un laboratoire commun à Lacq pour codévelopper des matériaux innovants pour les batteries au lithium tout solide. Cette technologie offre davantage de sécurité et des densités d'énergie massive plus élevées que les batteries Li-ion conventionnelles. Le laboratoire commun développe notamment des électrolytes tout solide de seconde génération (à base de polymères organique et de céramique) permettant un fonctionnement de la batterie sans avoir besoin de la chauffer. ■

## TRANSFRONTALIER

## Mobilité cyclable "Ederbidea"



Les territoires du Gipuzkoa, de la Navarre et des Pyrénées-Atlantiques travaillent conjointement afin de promouvoir l'utilisation du vélo lors des déplacements domicile-travail, des loisirs et des activités touristiques.

Pour répondre à cet enjeu il est programmé d'élaborer : 1/ un schéma cyclable transfrontalier qui propose des actions autour du vélo aux territoires transfrontaliers et fait connaître les services cyclistes aux usagers, 2/ de sécuriser un itinéraire cyclable structurant de 240 km reliant les villes de Bayonne, Pampelune et Saint-Sébastien, 3/ de conduire des actions de sensibilisation à la mobilité durable, 4/ de structurer des outils en faveur de l'intermodalité du vélo avec les autres modes de transports.

Une réunion du comité de pilotage du projet transfrontalier de mobilité cyclable "Ederbidea" s'est tenue le 30 novembre dernier à SAINT-SÉBASTIEN pour dresser un premier bilan des actions. Cette rencontre s'est inscrite également dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> Journée Transfrontalière sur la Mobilité durable et Cycliste, qui s'est déroulée le même jour à la Chambre de Commerce du Gipuzkoa. ■

Les partenaires d'EDERBIDEA sont le Département des Pyrénées-Atlantiques, le Gouvernement de Navarre, la Diputación Foral de Gipuzkoa, les villes d'Imotz, de Biarritz, de Saint-Jean-de-Luz, d'Hendaye, et d'Irun, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'Agrupación Turística Baztan-Bidasoa Turismo Elkargoa, le Consorcio Turístico del Plazaola et l'association Cederna Garalur.

## VALLÉE D'ASPE

## Rage chez une chauve-souris

Le 29 septembre dernier, une habitante d'OSSELEN-ASPE a découvert une chauve-souris présentant une suspicion de rage. L'animal a été pris en charge par les gardes du parc national des Pyrénées et un vétérinaire. Le laboratoire de référence pour la rage de l'ANSES à Nancy a mis en évidence le virus de la rage. Les personnes en contact avec l'animal, encore en vie au moment de la découverte, ont été mises sous surveillance médicale. Ce contact a été sans conséquence pour leur santé.

Il est rappelé que les chauves-souris peuvent transmettre le virus de la rage aux animaux domestiques et plus rarement à l'homme par blessure, griffure ou par contact d'une plaie avec la salive de l'animal infecté. En cas de contact, un traitement préventif de la rage existe et est très efficace s'il est administré rapidement avant l'apparition même de symptômes. Non traitée à temps, cette maladie peut être mortelle. En cas de contact avec une chauve-souris (léchage, morsure, griffure), avant de consulter votre médecin, lavez soigneusement la plaie avec du savon de Marseille, rincez abondamment, puis séchez avant d'appliquer un antiseptique. Les services de l'agence régionale de santé peuvent alors apporter des conseils sanitaires et un suivi médical des personnes en contact avec un animal susceptible d'être contaminé. ■

Toute suspicion d'infection peut-être signalée auprès des services de la direction départementale de la protection des populations (2, rue Pierre Bonnard à PAU ou au 05 47 41 33 80).